

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2004

L'an deux mil quatre, le seize décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 8 décembre 2004

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jacques PLUMEJEAUD, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Bruno CAZZARO (procuration à Pierre BOISSELIER), Josette MOUSSY.

Secrétaire de séance : Jacques PLUMEJEAUD

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 25 Novembre 2004.

Le procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2004 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Cotisation CAREL – Caisse de retraite complémentaire des élus

Monsieur le Maire expose qu'au salon des Maires, il lui a été proposé de cotiser à une caisse de retraite complémentaire des élus. Il précise que compte tenu de son implication dans son mandat de Maire, il a quasiment cessé d'exercer sa profession et que non seulement il a une baisse de revenus, mais que surtout il a une forte perte sur ces droits à retraite. Ce dispositif permettrait de limiter cette perte. Il consiste en une cotisation de 16% sur l'indemnité de fonction d'élu brut. Les 16% sont répartis pour une moitié à la charge de l'élu et l'autre moitié à celle la commune

Le Maire propose que ce dispositif soit adopté, avec effet rétroactif jusqu'au début du mandat en cours, pour le Maire et les Adjointes qui seraient intéressés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide avec une abstention (Véronique MENZEL) et neuf voix pour, de cotiser à l'organisme CAREL, avec effet rétroactif depuis le début du mandat électif en cours, pour le Maire et les Adjointes intéressés.

III) Travaux

Ø Cheminements piétons

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 25.186,23€ TTC pour la réalisation des aménagements de sécurité, aux abords de l'école primaire, évoqués lors de la dernière séance, mais aussi le long du terrain de foot.

Il s'agit comme il en avait été débattu, de l'aménagement d'un trottoir séparé de la chaussée par une bande végétalisée.

La commission communale se réunira à nouveau pour débattre de cette proposition et déterminer un projet détaillé. Celui-ci sera présenté aux instituteurs et parents d'élèves lors d'une réunion qui sera organisée dans la foulée. Le projet devrait être alors validé en Conseil Municipal début février 2005, suivi d'un dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Général. Exécution des travaux été 2005 pour utilisation dès la rentrée 2005.

Ø ER - Les Eyrauds

Monsieur le Maire expose que du fait, entre autres, de la future construction de la Salle Hors Sacs, un renforcement de la ligne basse tension du lieu-dit "les Eyrauds" est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner le projet de travaux de renforcement de la ligne basse tension du lieu-dit "Les Eyrauds", et de demander au Conseil Général une aide pour le financement de ces travaux.

IV) Administration Générale

Ø Transfert de compétences à la CCPPR

Monsieur le Maire expose qu'il est question non seulement de rafraîchir les statuts de la CCPPR sur des points mineurs repris plus loin en détails, mais aussi pour débattre d'un certain nombre de transferts de compétences concernant des bâtiments aujourd'hui communaux et en particulier de Saint Hilaire, mais utilisés à des usages intercommunaux tels que les bâtiments sociaux, de services publics ou sportifs.

Monsieur le Maire expose en détails le contenu des transferts demandés par la CCPPR lors de sa séance du 8 novembre dernier.

Monsieur le Maire propose une fois les débats clos de passer au vote de manière séparée pour chacun des trois grands axes de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications de rafraîchissement des statuts de la CCPPR au sein des articles 3 et 6 conformément au résumé ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de compléter au 1^{er} mars 2005, la compétence "Action Sociale intercommunale" par le transfert des bâtiments actuellement communaux correspondants aux activités déjà existantes, à savoir de manière exhaustive :

- Ü Local dit du Centre Social sis au 94 route des Trois Villages à Saint Hilaire du Touvet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer, au 1^{er} mars 2005, la compétence "Services Publics Intercommunaux" qui prendra en compte la création et la gestion de structures délivrant un service public à destination des habitants des trois communes du Plateau, ce qui induit le transfert des bâtiments actuellement communaux correspondants aux activités déjà existantes, à savoir de manière exhaustive:

- Ü Rez-de-chaussée du bâtiment dit de la Poste sis au 93 route des Trois Villages à Saint Hilaire du Touvet,
- Ü Rez-de-chaussée du bâtiment dit de la Trésorerie sis au 97 route des Trois Villages à Saint Hilaire du Touvet,
- Ü Rez-de-chaussée du bâtiment dit de l'Office du Tourisme sis au 102 route des Trois Villages à Saint Hilaire du Touvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer, au 1^{er} mars 2005, la compétence "Gestion d'équipements sportifs intercommunaux" qui prendra en compte la création et la gestion de structures sportives à vocation intercommunales, ce qui induit le transfert des bâtiments actuellement communaux correspondants aux activités déjà existantes, à savoir de manière exhaustive:

- Ü 2 Terrains de tennis sis chemin du Bec Margain à Saint Hilaire du Touvet,
- Ü Terrain de football sis chemin du Bec Margain à Saint Hilaire du Touvet,
- Ü Sous-sol du bâtiment dit du Mille Club sis chemin du Bec Margain à Saint Hilaire du Touvet.

Des procès-verbaux de transfert de bâtiment seront signés entre la CCPPR et les communes propriétaires des biens qui définiront les éventuelles conditions de participation aux charges communes le cas échéant (à savoir, lorsqu'un bâtiment n'est affecté à la compétence transféré que pour partie (1 étage) et qu'il est donc transféré à la CCPPR uniquement pour cette partie).

En résumé les articles des statuts de la CCPPR seront donc modifiés comme suit :

Article 3 : Sièg

Le sièg de la communauté de communes est fixé au *105, route des Trois Villages - 38660 Saint Hilaire du Touvet*.

Article 6 : Compétences

l) Compétences obligatoires

- Ü Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :
 - Mise en commun d'activités touristiques et d'actions de promotion
 - Mise en commun d'actions de soutien à l'activité agricole

- Réflexion sur les équipements futurs liés aux établissements hospitaliers
- Participation au ***Contrat de Développement Rhône Alpes***
- Participation à la conception, la réalisation et l'extension d'un centre de recherche, de développement et de production (bâtiment clos couverts, voiries et réseaux divers et parking afférents) dans la filière microélectronique et connexe, avec acquisition des terrains nécessaires situés rue de l'Europe à Crolles, en vue de la mettre à disposition de la Société ST Microelectronics
- ***Participation au Pays du Grésivaudan***

Ü Aménagement de l'espace :

- SDAU
- Schéma de secteur

II) Compétences optionnelles

Ü Environnement :

- Collecte et traitement des ordures ménagères
- Valorisation du patrimoine et du cadre de vie

Ü Logements :

- PLH

Ü Transports :

- Maintien des la ligne de transport public régulier Plateau- Grenoble
(NB "Étude de transport" transférée au Pays par délibération du 18 mars 2002)

III) Compétences facultatives

Ü Actions sociales intercommunales :

- ADMR, travailleuses Familiales, Mission Locale, ALI, etc...
- Contrat ville Enfants Jeunes, Gestion financière et administrative du CEL
- Petite Enfance 0-3ans : création et gestion de structures d'accueil dédiées à la petite enfance de 0 à 3 ans, mise en place d'actions spécifiques liée à la petite enfance 0-3 ans et participation aux structures existantes telle que le RAM
- ***Gestion des bâtiments communaux correspondants aux activités sociales intercommunales, à savoir :***
 - § ***Local dit du Centre Social sis au 94 route des Trois Villages à Saint Hilaire du Touvet,***

Ü Subventions aux associations intercommunales

Ü Gestion du centre de secours

Ü ***Service Publics Intercommunaux***

- ***création et gestion de structures délivrant un service public à destination des habitants des trois communes du Plateau, ce qui induit le transfert des bâtiments communaux correspondants aux activités déjà existantes, à savoir :***
 - § ***Rez-de-chaussée du bâtiment dit de la Poste sis au 93 route des Trois Villages à Saint Hilaire du Touvet,***
 - § ***Rez-de-chaussée du bâtiment dit de la Trésorerie sis au 97 route des Trois Villages à Saint Hilaire du Touvet,***

§ *Rez-de-chaussée du bâtiment dit de l'Office du Tourisme sis au 102 route des Trois Villages à Saint Hilaire du Touvet.*

Û *Gestion d'équipements sportifs intercommunaux*

- *création et gestion de structures sportives à vocation intercommunales, ce qui induit le transfert des bâtiments actuellement communaux correspondants aux activités déjà existantes, à savoir :*

§ *2 Terrains de tennis sis chemin du Bec Margain à Saint Hilaire du Touvet,*

§ *Terrain de football sis chemin du Bec Margain à Saint Hilaire du Touvet,*

§ *Sous-sol du bâtiment dit du Mille Club sis chemin du Bec Margain à Saint Hilaire du Touvet.*

Ø **Enlèvement des épaves**

Monsieur le Maire expose qu'il avait été démarché au salon des Maires par une entreprise qui proposait ses services concernant l'enlèvement des épaves. La proposition sera comparée à la convention actuelle.

Ø **Transfert au SE 38 de la compétence maîtrise d'ouvrage sur réseaux d'électricité**

Madame Marie-Louise CHRISTOPHEL, déléguée au Syndicat Énergie de l'Isère (SE38), rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente SE38, qui assure, pour le compte des 502 communes adhérentes et des 19 syndicats primaires, la compétence d'autorité concédante pour les services publics de distribution, d'électricité et de gaz.

La mise en conformité des statuts proposée lors du Comité Syndical du 30 juin 2003 n'ayant pas été adoptée, le fonctionnement du syndicat se poursuit dans les conditions fixées initialement. Elles permettent notamment aux collectivités qui en délibèrent expressément de transférer la compétence optionnelle de maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux concédés.

Elle présente ce qui ne change pas si la décision de transfert est validée:

- Û La commune garde son pouvoir de programmation de travaux chaque année,
- Û La durée d'exécution des chantiers et celle de mise en œuvre des dossiers de subventions auprès du Conseil Général restent identiques,
- Û Elle bénéficie des subventions SE38 pour l'éclairage public,
- Û Le SE 38 est toujours là pour le conseil technique aux collectivités.

Elle présente ce qui sera modifié si la décision de transfert est validée :

- Û Le SE38 possède ses propres marchés publics, donc le choix des entreprises ne sera pas fait par la commune,
- Û Idem pour les bureaux d'étude qui auront la maîtrise d'œuvre.

Elle expose que St Bernard et St Pancrasse ont délibéré favorablement.

Dans un souci d'homogénéité sur le plateau et compte tenu du fait que le retrait du SE 38 sera toujours possible ultérieurement si des effets néfastes apparaissaient, Monsieur le Maire invite le conseil à voter favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Û Considérant que le SE38 peut apporter un réel service pour tous les travaux relatifs aux réseaux d'électricité,
- Û Considérant les conclusions du protocole de médiation présenté le 28 juin 2004 par le Président de l'Association des Maires et Adjointes de l'Isère, de transférer au SE38 la maîtrise d'ouvrage des travaux aux titres de l'électricité et du gaz, conformément à l'article 2-III des statuts en vigueur.

V) Questions diverses

Ø ADSL

Installation prévue pour le 22 mars 2005 par faisceau hertzien par l'intermédiaire du relais de Theys. Le débit au relais de Saint Hilaire devrait être de 2 Méga.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 3 Février 2005 à 20h30.
(Préparation le Jeudi 3 Février 2005 à 20h00, à confirmer)***

La séance est levée à 21h00.